

TARIFS CENTRE DE LOISIRS "LES JACQUEMARTS"
DU LUNDI 4 AU VENDREDI 15 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 05 Novembre 2015, à fixer les tarifs et les périodes de fonctionnement du Centre de Loisirs "Les Jacquemarts", à partir du 1/01/2016.

Toutefois, le Conseil Municipal propose d'effectuer un test, pendant les vacances d'Avril 2016, et d'ouvrir le Centre de Loisirs à la journée au lieu de l'après-midi, afin d'améliorer sa fréquentation,

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier, les tarifs et le fonctionnement du Centre de Loisirs "Les Jacquemarts", du Lundi 4 Avril au Vendredi 15 Avril 2016, comme suit :

PÉRIODES EXTRA-SCOLAIRES :

- AVRIL du Lundi 4/04/2016 au Vendredi 15/04/2016 = 10 J
Ouverture 8 H 00 à 17 H 00 sauf sorties ponctuelles

TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/JOUR 1 ENFANT	TARIF TOTALITE SEJOUR 1 ENFANT	TARIF/JOUR 2 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 2 ENFANTS	TARIF/JOUR 3 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 3 ENFANTS	TARIF/JOUR 4 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 4 ENFANTS
1 ^{ère} TRANCHE	0 € - 600 €	5,95 €	53,55 €	10,90 €	98,10 €	15,75 €	141,75 €	20,20 €	181,80 €
2 ^{ème} TRANCHE	600 € - 1 000 €	6,45 €	58,05 €	11,90 €	107,10 €	17,25 €	155,25 €	22,20 €	199,80 €
3 ^{ème} TRANCHE	+ 1 000 €	6,95 €	62,55 €	12,90 €	116,10 €	18,75 €	168,75 €	24,20 €	217,80 €

Supplément/jour/enfant hors commune : 1,07 €

Supplément/jour/enfant sortie exceptionnelle : 3,74 €

Réduction personnel communal/jour/enfant : 1,04 €

Par ailleurs, pour les familles du Régime Général situées hors de la zone CAF de DIEPPE et pour les familles non ressortissantes du Régime Général, le quotient familial sera calculé manuellement à partir des données des familles. Si toutes les données ne sont pas transmises, le tarif de la 3^{ème} tranche sera automatiquement appliqué.

MODE DE CALCUL :

Les tarifs sont appliqués à la tranche intermédiaire, l'écart entre chaque tranche sera de 0,50 € par jour et par enfant.

Une dégressivité est appliquée pour les fratries 0,50 € par jour pour le 2^{ème} enfant et 0,70 € pour le 3^{ème}, 0,90 € pour le 4^{ème} enfant.

Une journée gratuite est déduite en cas de présence à la totalité du séjour.